

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 07 octobre 2024 de 18h30 à 21h10.

Etaient présents : BERTEAUX Liliane, BIERI Patrice, CARTIER Sylvestre, DÉSIRANT Françoise, FRAPART Yves, GUICHON Julie, PERRIN Céline, PORTE Georges, et STEPHAN Murielle.

Absents excusés : MAURY Édith ayant donné procuration à DEFORGE Marc, Mexique Bruno a donné procuration à PORTE Georges, MOLINIER Denis a donné procuration à BERTEAUX Liliane, ROUSSEAUX Catherine ayant donné procuration à BIERI Patrice.

Secrétaire de séance : BERTEAUX Liliane

1 spectatrice

Séance enregistrée avec l'accord de tous les conseillers.

En présence de Monsieur le Maire, Madame Désirant fait lecture de son courrier qu'elle avait lu lors du conseil du 15 juillet et demande à ce que celui-ci soit intégré au PV du conseil d'octobre.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 juillet 2024

Le PV du 15 juillet 2024 est approuvé avec 8 voix pour et 6 abstentions.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 septembre 2024

Le PV du 02 septembre 2024 est approuvé, avec le rajout de la phrase suivante à la fin du paragraphe de l'intervention de Monsieur Jouniaux « Le bilan est plus que correct », avec 13 voix pour et 1 abstention.

Rapport de gestion SPLXDémat : Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 26 mars 2024, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa douzième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 28 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2023 et les opérations traduites dans ces comptes, après avoir entendu le commissaire aux comptes qui n'a formulé aucune remarque.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement (en particulier en assemblée spéciale) et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 251 au 31 décembre 2023),
- un chiffre d'affaires de 1 558 320 €,
- et un résultat de 314 965 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 322 976 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et le nombre très conséquent de renouvellement de certificats électroniques au sein des communes et établissements publics de coopération intercommunale, actionnaires de la société (vente de 2 678 certificats en 2023 contre 1 120 en 2022 et 1 500 en 2021).

Monsieur Bieri demande à Madame Lainé si les services souscrits sont satisfaisants, et demande le montant de la cotisation réglée par notre commune. Madame Lainé informe que la cotisation est de

525,60 € par an (service à la carte) et que les services souscrits par la commune sont utiles et simples d'utilisation.

Par ailleurs, concernant la sécurité informatique, Monsieur Porte suggère de prendre l'adhésion à l'application de sauvegarde car à ce jour la secrétaire fait ses sauvegardes sur clé USB. Il rajoute que l'application SMS semble intéressante.

Monsieur Cartier se renseignera à ce sujet et apportera une réponse.

Monsieur Porte remarque que cette société dispose d'une réserve financière très importante depuis 12 ans, et se demande pourquoi aucun reversement de dividendes n'a été fait envers les adhérents. La question sera posée lors de la prochaine AG.

Après examen, le Conseil doit se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal valide le rapport de gestion à l'unanimité.

DM-2

Monsieur le maire rappelle que les travaux d'enfouissement des réseaux sont quasiment achevés. Afin de pouvoir les régulariser, une décision modificative doit être prise. Monsieur le Maire propose à l'ensemble des élus la DM suivante :

- Article 615221 : entretien et réparation sur bâtiments publics : - 69 990.75€
- Article 204182 : subv org publics Bâtiment et installation : + 28 234.42€ (SIEM)
- Article 2151 : réseaux de voirie : + 41 756.33€ (SOMELEC)

Monsieur Bieri propose que la commission budget se réunisse dans les meilleurs délais afin que les conseillers puissent se positionner pour valider les dépenses prévues.

Concernant le budget, Monsieur le Maire explique qu'il attend de connaître les moyens financiers pour la traverse et confirme qu'une réunion avec EDF Energie sera très rapidement planifiée. Il a demandé à EDF renouvelable une avance de 150 000 euros suite au projet du parc photovoltaïque ce qui permettrait de régler les factures pour les travaux de la rue de Chalons.

Monsieur le maire précise que l'arrêté sur le plan de servitudes aéronautiques est enfin signé et paru au Journal Officiel le 04 octobre dernier. EDF Renouvelables va donc pouvoir lancer son enquête publique. Monsieur Porte s'étonne de ne pas recevoir les comptes rendus des réunions de chantier. Monsieur Cartier précise qu'ils ne sont envoyés qu'aux élus membres de la commission travaux et qu'il ne s'y est pas inscrit. Monsieur Cartier lui transférera.

Après délibération, le conseil municipal valide la DM2 dans les conditions ci-dessus avec 12 voix pour et 2 abstentions.

Organisation du temps de travail

Monsieur le Maire informe les élus que la Préfecture a demandé à toutes les communes du département de la Marne d'acter l'organisation du temps du travail de tous ses employés, qu'ils soient à temps complet et ou non complet, annualisés ou non, titulaires ou contractuels. Après avis favorable du Comité Technique du CDG du 10 septembre dernier, l'organisation du temps de travail se décompose comme suit :

Service technique (annualisé)

1. Du lundi au vendredi 35 heures sur 5 jours (en mars, juillet, août, septembre, octobre, novembre)
Plages horaires variables de 8h00 à 15h45, de 7h00 à 14h45 et de 6h00 à 13h45 (suivant conditions climatiques)
2. Du lundi au vendredi 40 heures sur 5 jours (en avril, mai et juin) Plages horaires variables de 7h30 à 16h15, de 7h00 à 15h45 et de 6h00 à 14h45 (suivant conditions climatiques)
3. Du lundi au vendredi 30 heures sur 5 jours (en janvier, février, décembre) Plages horaires de 8h00 à 15h15 et de 8h00 à 12h00.
Pause méridienne obligatoire de ¾ d'heure minimum.

Service administratif (non annualisé)

1. Du lundi au vendredi 28h sur 4 jours plages horaires variables de 9h00 à 17h30, de 9h00 à 15h30 et de 12h00 à 19h30.

Pause méridienne de ¼ d'heures minimum.

Après délibération, le conseil municipal valide l'organisation du temps de travail à l'unanimité.

Questions diverses

-Monsieur le Maire fait le point sur les travaux rue de chalons et informe les élus qu'il a sollicité la société Colas pour revoir et améliorer la sécurité sur le chantier (signalisation des travaux, limitation de vitesse...) La société Artopia a été sollicité pour couper et rogner le frêne de Monsieur Lurquin. En contrepartie Monsieur Lurquin offre son terrain à la commune.

-Monsieur le Maire informe les élus que la société Hazebrouck est intervenue pour remédier au problème des cloches qui ne sonnaient plus. Une déclaration de sinistre sera déposée puisque le problème faisait suite à un dommage électrique.

Madame Désirant nous informe d'un changement de prêtre : Dom Lukas Klinger remplace Dom Paul qui est parti à Blois. Madame Désirant demande à ce que les rosiers du cimetière soient taillés.

-Mr Molinier, représenté par Mme Berteaux, demande si Monsieur le Maire a bien retiré les plaintes de la Mairie à l'encontre de certains membres. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a plus de plaintes en cours.

Suite à l'agression et des menaces prononcées à son égard par un employé communal en aout 2024, Monsieur Molinier souhaite connaître l'avancement du dossier. Monsieur le Maire est dans l'attente d'un retour du centre de gestion.

-Monsieur Bieri souhaiterait dorénavant que les CR de la CCMC soient transmis à toute l'équipe du conseil municipal et par ailleurs, qu'un compte rendu de chaque commission soit rédigé et lui soit transmis. Monsieur Bieri se propose d'établir un projet concernant les travaux de la maison de l'ancien garde-champêtre.

-Monsieur le Maire informe les élus que l'association Eurocoole offre un bon d'achat d'une valeur de 450€ aux 5 communes de la Coole pour l'achat d'arbres auprès de Monsieur Provoost.

-Monsieur Bieri demande si les employés communaux peuvent nettoyer le trottoir le Madame Putégnat.

-Madame Stephan fait un point sur la réunion de la Commission Animation.

Repas des aînés : soit le 17 Novembre 2024 ou le 2 février 2025 (en attente de trouver un animateur pour cette animation)

Décoration de Noël : en raison des travaux de voirie, les décorations lumineuses ne seront pas installées cette année. D'autres décorations seront prévues au centre du village, à l'entrée et la sortie d'Écury.

La fête des voisins sera reconduite l'année prochaine mais par quartier

La Doyenne du village fêtera ses 100 printemps le 27 avril 2025. Les élus réfléchissent à organiser cet événement en accord avec la famille.

Fête de l'aérodrome : date à fixer

Prévoir un forum des associations.

Prochaines réunions :

- Le lundi 14 octobre à 18h30 commission budget (travaux rue de chalons)
- Le lundi 21 octobre à 18h30 commission travaux
- Le mardi 22 octobre à 9h00 décorations de Noël (point sur les décors)
- Le lundi 04 novembre à 18h30 commission vie sociale

Les annexes sont consultables en mairie.